



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

DELIBERATION N° 115/2021/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 07 JUILLET 2021 A 09H00
AU SIÈGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT CREATION D'EMPLOIS A LA CACL

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Conseillers Présents : 33
Nombre de Procuration : 05
Date de convocation : Lundi 29 juin 2021

Nombre de suffrages exprimés : 38
Vote :
Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le mercredi sept juillet à neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monique AZER, Julner BELIZIAIRE, Ruth BIDIU-CEPRIKA, Pascal BRIQUET, Louis-Mike CALUMEY, Daniel CASTOR, Jean-Philippe CHAMBRIER, Kenny CHEN-TUNG, Claire CHINON, Xavier CLERVAUX, Yahya DAOUDI, Corine DIMANCHE, Thierry ELIBOX, Christian FAUBERT, Teed GASPARD, Nestor GOVINDIN (visio), Sandrine JACQUES GAÏL (Visio), Elaine JEAN, Farah KHAN (Visio), Patrick LECANTE, Chester LEONCE (visio), Roland LOE-MIE, Yolande MILZINK-CINCINAT, Hélène PAUL, Stéphanie PREVOT-BOULARD (visio), Anne-Michèle ROBINSON, Hélène SERVIUS, Corinne SIGER (Visio), Rolande SILEBER, Serge SMOCK, Eliodore TORVIC (visio), Sandra TROCHIMARA, Patricia VICTOR

ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES : Gilles ADELSON → **Procuration** à Monique AZER, Jean-Victor CASTOR → **Procuration** à Corine DIMANCHE, Liser CLIFFORD → **Procuration** à Stéphanie PREVOT-BOULARD, Seedna DELAR → **Procuration** à Anne-Michèle ROBINSON, Phong LY → **Procuration** à Serge SMOCK

ÉTAIENT ABSENTS : Serge BAFU, Dominique BERTONI, Albanie CIPPE, Eugène EPAILLY, Serge FELIX, Mickaël MANCEE, Tineffa NAISSO, Marie-Laure PHINERA-HORTH, Claude PLENET, Axel RINO, Magali ROBO-CASSILDE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Thierry ELIBOX

Accusé de réception en préfecture 973-249730045-20210707-115-2021-AP-DE Date de télétransmission : 19/07/2021 Date de réception préfecture : 19/07/2021	1
--	---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la CCCL modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération à partir du 1^{er} janvier 2012 modifié ;

Vu la Délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu le décret 2016-201 du 26 février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux ;

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Entendu l'avis favorable de la Commission Finances/Fiscalité du lundi 05 juillet 2021 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau du lundi 05 juillet 2021 ;

Entendu le **Rapport N° 115/2021/CACL** relatif à la création d'emplois au sein de la CACL.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

DONNE ACTE au Président de son **Rapport N° 115/2021/CACL** relatif à la création d'emplois sein de la CACL.

DECIDE de créer les emplois suivants :

- **DIRECTION DE L'INNOVATION NUMERIQUE ET DES SYSTEMES D'INFORMATION**

Un emploi de Chef(fe) de Projet Sécurité des systèmes d'information au grade d'Ingénieur Territorial

- **DIRECTION DE L'HABITAT, DE L'AMENAGEMENT ET DE LA MOBILITE**

Un emploi de Chargé de Mission aménagement mobilité au grade d'Ingénieur Territorial

DECIDE de modifier l'emploi suivant :

- **DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

Modification de la Délibération N° 160/2019/CACL, en changeant le grade de l'emploi de responsable RH :

Accusé de réception en préfecture 973-249730045-20210707-115-2021-AP-DE Date de télétransmission : 19/07/2021 Date de réception préfecture : 19/07/2021	2
--	---

Ancien Grade	Nouveau grade
Attaché territorial	Rédacteur territorial

Ces emplois peuvent être occupés par des contractuels de droit public recrutés à temps plein.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le mercredi 07 juillet 2021

POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK



Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20210707-115-2021-AP-DE
Date de télétransmission : 19/07/2021
Date de réception préfecture : 19/07/2021

3